

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : vendredi 12 juin 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 07h06

Codes postaux concernés : 7000

Origine de l'interruption

= Défaut de câble

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 07H06

Justification de la durée de l'interruption

= Agression d'installations souterraines H.T. par un tiers, lors de travaux de terrassement. Cet endommagement a entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder à la mise en sécurité du réseau et aux travaux de génie civil nécessaires.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le vendredi 12 juin 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.